



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/97

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – REcul DE
DIGUES**

Envoyé en préfecture le 04/10/2016

Reçu en préfecture le 04/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 003-2016-0927-2016_97-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 septembre 2016

**Le 27 septembre 2016 l'année deux
mille seize à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)		Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)		M.DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)		M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine		Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX LAure	P	
LARRUE Dominique		Mme DURAND	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François		Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	A		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist		M.FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, est élu(e) secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 28 Juin 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/97

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – REcul DE
DIGUES**

Envoyé en préfecture le 04/10/2016

Reçu en préfecture le 04/10/2016

Affiché le

SLO

ID: 003-2016-0927-2016_97-DE

Vu l'article 3 4° des statuts de la CCM, portant notamment sur la GEMAPI ;
Vu l'accord trouvé avec le propriétaire sur le prix ;
Considérant l'avis favorable du bureau ;

Compte tenu du montant de la transaction inférieur à 75 000 €, la CCM est dispensée de l'avis de France domaine, qui n'avait pas de caractère obligatoire ;

EXPOSÉ :

La CCM assume depuis cette année la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Une partie de cette compétence consiste à organiser la défense contre les inondations, et assurer la gestion du système d'endiguement.

Sur la commune d'Isle Saint Georges, classée en PPRI rouge, certaines digues n'assurent plus leur rôle de protection contre les inondations, et des travaux d'urgence de confortement sont à prévoir.

Un recul de digue sur les parcelles C1 et C446 de la commune d'Isle Saint Georges permettrait de remédier aux inondations récurrentes, d'une part, et de réhabiliter une zone humide, d'autre part.

Des négociations ont été menées avec le propriétaire Monsieur LAFOURCADE pour l'acquisition de ces parcelles et un accord a été trouvé.

Monsieur LAFOURCADE, propriétaire des parcelles C1 d'une contenance de 3 110 m² et C446 d'une contenance de 34 933 m², accepte de les céder à la Communauté de Communes de Montesquieu au prix de 35 000 € (trente cinq mille euros).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

Décide d'acquérir deux parcelles C1 d'une contenance de 3 110 m² et C446 d'une contenance de 34 933 m² pour un montant de 35 000 € (trente cinq mille euros);

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent ;

Autorise le Président à faire les demandes de subventions pour ces travaux auprès des différents financeurs

Fait à Martillac, le 27 septembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement